

FORMATIONS MUSICALES COMPLÉMENTAIRES

CHORALES : Mme LADURON et Mr GILOT

En complément à la Formation musicale

- « **Cantilène** » Mercredi à 15h30 (Mme LADURON)
(Choeur de jeunes à partir de 7 ans à raison d'1 période/semaine)
- « **Cantad** » Mercredi à 14h40 (Mme LADURON)
(Choeur de jeunes à partir de 12 ans à raison d'1 période/semaine)
- « **Les Ménétriers** » Vendredi de 20h35 à 22h35 (Mr GILOT)
(Choeur mixte d'adultes à raison de 2 périodes/semaine)

ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

- Orchestre à Cordes** Mr Benoît GILOT Vendredi à 19h40
- Musiques à danser :** « **TRAD'ZIK** » Mr Vincent MOSSIAT Vendredi à 16h30
- « **FLIC FLAC FOLK** » Mercredi à 15h30
- Musiques du Monde :** « **ANUAKEOL** » Mme Julie MAIRY Mardi à 19h40
- Musique irlandaise :** « **MUSIQUES EN L'EIRE** » Mme Joëlle LANSCOTTE Samedi à 11h30
- Ensemble de percussions** Mr David ARENS Jeudi : Horaire à définir
- Ensemble pour instruments à vent** Mr Christian COUTURE Jeudi : Horaire à définir
- Atelier « Kurtag » : Musique contemporaine pour pianistes** Mme MAIRY Horaire à définir
- Guitare d'accompagnement :** Mr Robin MEYS Mercredi ou samedi Horaire à définir
- Piano d'accompagnement :** Mme Aurélie GILMARD Horaire à définir
- Accordéon diatonique :** Mme Marinette BONNERT Mardi : Horaire à définir
- Ensemble Jazz** Mr Sam GERSTMANS Samedi de 9h30 à 11h20

MUSIQUE DE CHAMBRE

Accessible dès la 6^{ième} année (Q1) d'instrument ou de chant et obligatoire à partir de T3

Melle DI FABIO et Mme MAIRY
 Horaire à définir selon groupes (Lundi, Mardi et Mercredi)

HISTOIRE de la MUSIQUE et ANALYSE

A partir de 14 ans (1 période/semaine) Mme LANSCOTTE Jeudi à 18h50

FORMATION INSTRUMENTALE OU VOCALE

A partir de 8 ans (*exceptionnellement plus tôt, en fonction des places disponibles*)

Piano, Orgue, Clavecin, Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Harpe, Guitare, Accordéon diatonique, Flûte à bec, Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cornet, Trombone, Tuba, Percussions et Chant

Enfants

(début des études à moins de 14 ans) :

Formation
(5 années)



Transition
(5 années)



Qualification
(5 années)

Adultes

(début des études à 14 ans ou plus) :

Formation
(4 années)



Qualification
(4 années)

En raison des restrictions financières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un délai d'attente est nécessaire avant de pouvoir commencer l'apprentissage d'un instrument. Il est conseillé de s'inscrire dès la rentrée sur une liste d'attente (souhait à renouveler chaque rentrée). Les demandeurs sont classés selon leur avancement en Formation musicale (voir ROI Art.11) les candidats à l'apprentissage d'un second instrument ne sont pas prioritaires, et leur souhait sera examiné par le Conseil de Classe.

CONDITIONS DE FRÉQUENTATION DES COURS D'INSTRUMENT OU DE CHANT

1. Suivre simultanément, à moins de les avoir terminés, les cours de **Formation musicale** jusqu'en fin de cycle de la filière de qualification ou de transition.
2. Fréquenter l'Académie à raison de **2 périodes/semaine au moins**. À partir de la Qualification, ces **2 périodes** doivent relever exclusivement du **domaine Musique**. Les élèves qui ont terminé la Formation musicale et qui ne fréquentent plus qu'un cours d'instrument doivent compléter leur horaire par un cours de Formation complémentaire (voir ci-contre).

SECTION DE TRANSITION

Le choix de cette section donne accès à une formation plus approfondie, tant en instrument qu'en Formation musicale. Il est **subordonné à l'avis favorable du Conseil de Classe et d'Admission** et est réservé **aux élèves les plus motivés**, à partir de 11 ans et après la filière de Formation.

Conditions de régularité : fréquenter 5 périodes/semaine du domaine Musique (si le cours de Formation musicale (T3) est terminé et réussi, 2 périodes suffisent).

À partir de la 3^{ème} année de Transition à l'instrument, la fréquentation du cours de Musique de Chambre est obligatoire.

Mise à jour le 28 août 2018

!!! Classes complètes!!!